

Mardi 26 Août 2025 9h30 -
Madame Goulin (Président) 06-77.85.67.18
(Commune de Saint de Navailles)
Le jour nous avons rencontré les commissaires enquêteurs, pour confirmer notre demande réalisée dans le cahier d'avis envoyé le 21 Août 2025. Nous demandons de maintenir le caractère constructible du parcelle E77 et E621.
La parcelle E621 car c'est celle sur laquelle nous avons bâti notre résidence.
et la parcelle E77 car elle est incluse entre notre maison et celle des voisins, et donc pas accessible depuis aucune autre endroit pour y faire des cultures.

Mardi 26 Août 2025 14h05

M^r DASSONVILLE y. Claude

Commune Loubert.

Parcelle AH 82

Ce jour je suis venue voir les commissaires enquêteurs afin de savoir si la réponse que j'ai eu du Président de la commune le 5 Août 2025 demeure d'actualité.

A savoir que la parcelle AH 82 a été classée en zone constructible uniquement pour la partie la plus proche de la tranchée pour cette décision, ce convient.

Mardi 26 Août 2025.

M. Loubert y.

DELOU.

Je prends acte qu'il y a une parcelle B1419 est constructible pour une minimum 2 mètres.

P. 1419.

Je prends acte qu'il y a une parcelle B1419 est constructible pour une minimum 2 mètres.

Mardi 26 Août 2025 - 14h35

FÉLIX Régine. Commune de NADOU

Je suis venue consulter le conseiller et voir au sujet des parcelles de terrain dont je suis propriétaire. Je constate que seuls les parcelles 303 et 304 restent constructibles, et que les parcelles 305 et 287 sont classées dans le projet de PLU en zone agricole. Je souhaiterais que cette classification agricole soit revue.

Mardi 26 août 2025 14h

Marianne Jonique Marie Adèle Hingoyen
Commune St Suzanne

Nous sommes venue remettre des documents afin de demander le maintien des parcelles en zone constructible. Il s'agit des n° 8-9-10

M. Hingoyen

Mardi 26 Août 2025 14h20

Commune d'ORTHEZ

Philippe DARRIGRAND - tél. 06 85 74 80 57
et Jacqueline DARRIGRAND

Nous sommes venue vous rencontrer afin de savoir si nous ne pourrions pas avoir le nouveau PLU obtenu la construction d'un lot de 50/ des parcelles E1502 et E1504 soit environ 1500 m² avec préférence pour la parcelle E1504 côté chemin des écoles.

DJ

Philippe DARRIGRAND

Jacqueline DARRIGRAND